

L'insatisfaction au travail

par Margot Shields

Mots-clés : emploi, satisfaction professionnelle, santé au travail, travail, tolérance à l'horaire de travail

En 2002, la grande majorité des travailleurs canadiens ont déclaré être satisfaits de leur emploi, mais environ 1 personne sur 12 ne l'était pas, ce qui représente 1,3 million de Canadiens. Selon les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2002 : Santé mentale et bien-être, un peu plus de 6 % des travailleurs n'étaient « pas trop satisfaits » de leur emploi, alors que 2 % étaient « insatisfaits ». Il serait utile, tant pour les employés que pour leurs employeurs, de comprendre les raisons qui expliquent ces opinions négatives, étant donné que beaucoup de personnes passent une grande partie de leur journée au travail.

Profession

Les hommes et les femmes étaient proportionnellement aussi nombreux à être insatisfaits de leur travail, mais les rapports entre l'insatisfaction et les caractéristiques de l'emploi différaient parfois selon le sexe (tableau 1). Une proportion assez élevée d'hommes et de femmes travaillant dans le secteur des ventes ou des services, ou dans ceux de la transformation, de la fabrication ou des services publics étaient insatisfaits de leur travail. Il en était de même chez les hommes occupant un emploi dans les secteurs de l'administration, des finances ou du travail de bureau. En revanche, une proportion relativement faible d'hommes et de femmes faisant partie de la catégorie des professionnels étaient insatisfaits de leur travail. Qui plus est, chez les hommes œuvrant dans le secteur de la gestion ainsi que chez ceux travaillant dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche ou de l'extraction minière, l'insatisfaction au travail était particulièrement peu fréquente.

Tableau 1

Pourcentage de travailleurs s'étant dits insatisfaits de leur travail, selon le sexe et certaines caractéristiques, population occupée de 18 à 75 ans, Canada, territoires non compris, 2002

	Total	Hommes	Femmes
	%	%	%
Total	8,6	8,4	8,8
Profession[†]			
Gestion	5,7*	4,2*	8,3
Professionnel	5,3*	5,8*	4,9*
Technologue, technicien	7,4	7,2	7,9 ^E
Administration, finances ou travail de bureau	10,7*	14,5 ^{EE}	9,8
Ventes, services	11,4*	10,9*	11,8*
Métiers, transports, machinerie	8,0	8,1	F
Agriculture, foresterie, pêche, extraction minière	4,4 ^{EE}	4,2 ^{EE}	F
Transformation, fabrication, services publics	16,7*	17,9*	14,7 ^{EE}
Horaire de travail			
Horaire ou quart normal de travail de jour [†]	7,7	7,0	8,5
Quart de soirée	14,9*	15,5 ^{EE}	14,3*
Quart de nuit	18,4*	19,1 ^{EE}	17,3 ^{EE}
Quart rotatif	10,0*	10,5*	9,4
Quart brisé	7,8	9,0	6,3*
Nombre d'heures de travail par semaine			
Temps partiel (1 à 29 heures)	9,5	13,4*	7,9*
Horaire normal (30 à 40 heures) [†]	9,5	9,3	9,7
Longue semaine de travail (plus de 40 heures)	6,8*	6,6*	7,3*
Travail autonome			
Oui	4,2*	4,6 ^{EE}	3,6 ^{EE}
Non [†]	9,4	9,3	9,6
Revenu personnel			
Moins de 20 000 \$	12,0*	15,0*	10,4
De 20 000 \$ à 39 999 \$ [†]	9,2	9,5	8,9
De 40 000 \$ à 59 999 \$	7,4*	6,9*	8,2
60 000 \$ et plus	4,5*	4,6*	4,3 ^{EE}
Niveau de scolarité			
Pas de diplôme d'études secondaires	8,4	9,1	7,3
Diplôme d'études secondaires [†]	8,8	8,6	9,0
Études postsecondaires partielles	10,8	10,6	11,0
Diplôme d'études postsecondaires	8,2	7,7	8,7
Groupe d'âge			
18 à 24 ans	13,6*	13,7*	13,5*
25 à 39 ans [†]	9,5	9,2	9,8
40 à 54 ans	7,2*	6,9*	7,5*
55 ans et plus	5,2*	5,7 ^{EE}	4,4 ^{EE}

[†] La catégorie de référence est le total.

[†] Catégorie de référence.

* Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$).

^E Utiliser avec prudence (coefficient de variation compris entre 16,6 % et 33,3 %).

^F Valeur supprimée à cause de la variété d'échantillonnage extrême (coefficient de variation supérieur à 33,3 %).

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : Santé mentale et bien-être, 2002

Travailleurs de quarts insatisfaits

Les hommes et les femmes qui travaillaient par quarts de soirée ou de nuit étaient plus susceptibles de se dire insatisfaits de leur travail que ceux ayant un horaire normal de travail de jour. Il en était de même chez les hommes qui avaient un horaire de quart rotatif. Par contre, les femmes dont l'horaire était irrégulier étaient plus susceptibles d'être satisfaites de leur travail.

Les hommes et les femmes dont la semaine de travail était longue (plus de 40 heures) étaient moins susceptibles de se dire insatisfaits de leur travail que leurs homologues ayant un horaire normal de travail de jour (de 30 à 40 heures par semaine). Les hommes occupant un emploi à temps partiel

étaient plus enclins à être insatisfaits que ceux ayant un horaire normal de travail de jour. Toutefois, les femmes travaillant à temps partiel étaient plus susceptibles d'être satisfaites de leur situation professionnelle. En fait, ce rapport entre le travail à temps partiel et la satisfaction professionnelle chez les femmes est la seule relation avec le nombre d'heures de travail qui persiste lorsque l'on tient compte de l'effet des autres variables liées à l'emploi, à l'âge et au revenu personnel dans l'analyse multivariée (données non présentées). Ce résultat donne à penser que, plutôt que le nombre d'heures de travail, d'autres aspects de l'emploi — comme la profession et le revenu — expliquent la relation observée dans l'analyse bivariée.

Comme il fallait s'y attendre, peu d'hommes et de femmes travaillant à leur propre compte étaient insatisfaits de leur travail.

Source des données

Les estimations sont fondées sur des données tirées de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2002 : Santé mentale et bien-être (cycle 1.2). Le cycle 1.2 de l'ESCC porte sur les personnes de 15 ans et plus vivant dans les logements privés des 10 provinces. Sont exclus les résidents des trois territoires, des réserves indiennes, des établissements et de certaines régions éloignées, ainsi que les membres à temps plein des Forces canadiennes. La collecte des données a débuté en mai 2002 et s'est poursuivie sur une période de huit mois. La plupart des interviews (86 %) ont été réalisées sur place et les autres, par téléphone. Les personnes sélectionnées pour participer à l'enquête ont dû fournir elles-mêmes les renseignements à leur sujet, car les réponses par personne interposée n'étaient pas acceptées. L'échantillon de répondants comptait 36 984 personnes de 15 ans et plus; le taux de réponse était de 77 %. Une description plus détaillée du plan d'enquête, de l'échantillon et des méthodes d'interview figure dans d'autres rapports ainsi que sur le site Web de Statistique Canada^{1,2}. L'analyse dont il est question dans le présent article est fondée sur la population de 18 à 75 ans qui était occupée au moment de l'enquête; quelque 20 747 personnes réunissaient toutes les conditions.

Afin de tenir compte des effets du plan d'enquête, les erreurs-types et les coefficients de variation ont été estimés au moyen de la méthode du *bootstrap*^{3,5}.

L'argent importe

Le revenu personnel est lié à la satisfaction professionnelle, mais ce rapport est plus marqué chez les hommes. Comparativement aux hommes gagnant de 20 000 \$ à 39 000 \$ par année, ceux dont le revenu était inférieur à 20 000 \$ étaient plus de deux fois plus susceptibles d'être insatisfaits de leur travail, tandis que ceux ayant un revenu de 40 000 \$ et plus étaient moins susceptibles de l'être. Chez les femmes, on observe un avantage important uniquement chez celles dont le revenu annuel était d'au moins 60 000 \$. Le niveau de

Limites

Comme la présente étude porte sur des données transversales, il est impossible d'établir un rapport de cause à effet entre la satisfaction professionnelle et la santé. L'insatisfaction au travail peut causer un mauvais état de santé, mais il se pourrait aussi que les personnes en mauvaise santé soient plus susceptibles d'être insatisfaites de leur travail.

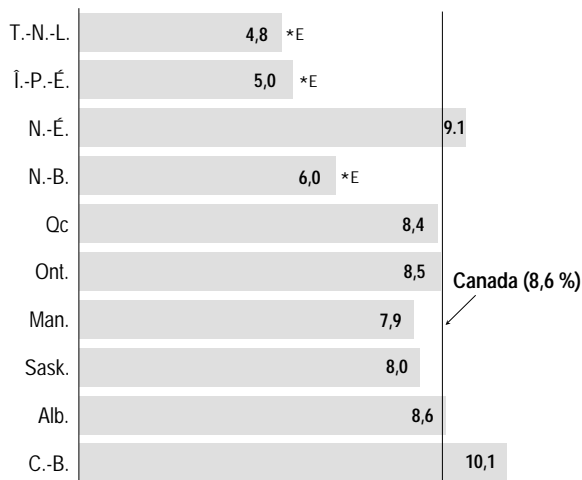
scolarité — un autre indicateur du statut socioéconomique — n'avait pas rapport à la satisfaction professionnelle ni chez les hommes ni chez les femmes.

L'âge est lié à la satisfaction professionnelle. Comparativement aux travailleurs de 25 à 39 ans, les employés plus jeunes étaient plus susceptibles d'être insatisfaits de leur travail, alors que les travailleurs âgés étaient moins susceptibles de l'être. Lorsque l'on tient compte des autres variables liées à l'emploi, la seule association qui persiste est celle indiquant que les femmes de 55 ans et plus éprouvent une plus grande satisfaction professionnelle.

En général, le degré de satisfaction professionnelle ne varie pas selon la province. Toutefois, des proportions relativement faibles de travailleurs de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ont exprimé une insatisfaction à l'égard de leur emploi (graphique 1).

Graphique 1

Pourcentage de travailleurs s'étant dits insatisfaits de leur travail, selon la province, population occupée de 18 à 75 ans, Canada, territoires non compris, 2002



* Valeur significativement différente de l'estimation pour le Canada ($p < 0,05$).

^E Utiliser avec prudence (coefficient de variation compris entre 16,6 % et 33,3 %).

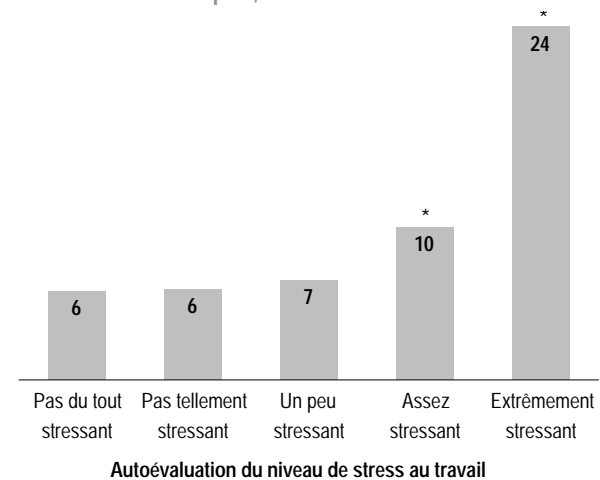
Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : Santé mentale et bien-être, 2002

Liens avec le niveau de stress

On établit des liens évidents entre le niveau de stress au travail perçu par les travailleurs et leur degré de satisfaction professionnelle. Les travailleurs insatisfaits, dans une proportion d'environ 1 sur 15, qualifiaient la plupart de leurs journées de travail de « pas du tout stressantes », « pas tellement stressantes », ou « un peu stressantes ». Chez ceux qui considéraient que la plupart de leurs journées de travail étaient « assez stressantes », la proportion de travailleurs insatisfaits était plus élevée, soit de 1 sur 10. Enfin, chez les travailleurs qui déclaraient que la plupart de leurs journées étaient « extrêmement stressantes », 1 personne sur 4 était insatisfaite de son travail (graphique 2).

Graphique 2

Pourcentage de travailleurs s'étant dits insatisfaits de leur travail, selon l'autoévaluation du niveau de stress au travail, population occupée de 18 à 75 ans, Canada, territoires non compris, 2002



* Valeur significativement plus élevée que l'estimation pour « Un peu stressant » ($p < 0,05$)

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : Santé mentale et bien-être, 2002

Santé physique et mentale

Un examen récent de la littérature permet de conclure que l'insatisfaction au travail est fortement liée aux problèmes de santé mentale, comme

l'épuisement professionnel, la faible estime de soi, la dépression et l'anxiété, et modérément associée à la maladie physique subjective⁶.

Conformément à ces études, les données de l'ESCC indiquent que les travailleurs qui sont insatisfaits de leur travail ont une perception moins bonne que les autres de leur état de santé physique et mentale (graphique 3). Seulement 7 % des travailleurs qui étaient très satisfaits de leur travail ont déclaré que leur état de santé physique était passable ou mauvais. Ce taux passe à 10 % chez ceux qui étaient plutôt satisfaits de leur travail, à 14 % chez ceux qui n'étaient pas trop satisfaits, et à 17 % chez ceux qui étaient insatisfaits. Les différences dans la perception de l'état de santé mentale par rapport au degré de satisfaction professionnelle sont encore plus marquées. Seulement 3 % des travailleurs qui étaient très satisfaits de leur emploi ont déclaré que leur état

de santé mentale était passable ou mauvais, comparativement à 22 % des travailleurs insatisfaits.

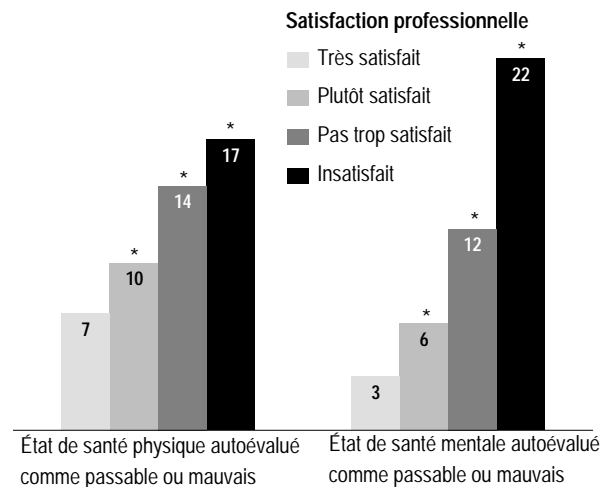
Journées d'incapacité

La satisfaction professionnelle est liée au nombre de journées d'incapacité au cours des deux semaines précédant l'enquête. On considérerait que les répondants avaient pris une journée d'incapacité s'ils avaient gardé le lit ou limité leurs activités habituelles en raison d'une maladie ou d'une blessure. Pour chaque tranche de 100 travailleurs s'étant dits très satisfaits de leur travail, 47 journées d'incapacité avaient été déclarées. Toutefois, pour chaque tranche de 100 travailleurs qui s'étaient dits insatisfaits de leur travail, le nombre était de 129 journées d'incapacité (graphique 4).

D'autres études ont révélé qu'il existe un rapport entre le travail par quarts⁷, le nombre d'heures de

Graphique 3

Pourcentage de travailleurs ayant déclaré que leur état de santé physique et mentale était passable ou mauvais, selon le degré de satisfaction professionnelle, population occupée de 18 à 75 ans, Canada, territoires non compris, 2002

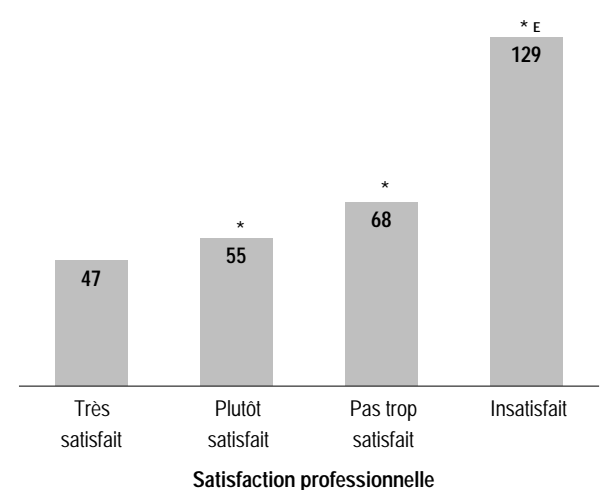


* Valeur significativement plus élevée que l'estimation pour « Très satisfait » ($p < 0,05$).

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : Santé mentale et bien-être, 2002

Graphique 4

Nombre moyen de journées d'incapacité au cours des deux semaines précédant l'enquête pour 100 travailleurs, selon le degré de satisfaction professionnelle, population occupée de 18 à 75 ans, Canada, territoires non compris, 2002



* Valeur significativement plus élevée que l'estimation pour « Très satisfait » ($p < 0,05$).

E Utiliser avec prudence (coefficient de variation compris entre 16,6 % et 33,3 %).

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : Santé mentale et bien-être, 2002

Les questions

L'estimation de la *satisfaction professionnelle* est fondée sur les réponses à la question : « Dans quelle mesure étiez-vous satisfait de votre travail : très satisfait, plutôt satisfait, pas trop satisfait ou insatisfait? » Les répondants qui ont donné l'une des deux dernières réponses ont été classés dans la catégorie des personnes insatisfaites de leur travail. On a demandé à celles qui occupaient plus d'un emploi de ne tenir compte que de leur emploi principal (celui comportant le plus grand nombre d'heures de travail par semaine).

L'*autoévaluation de l'état de santé physique* a été mesurée d'après la question : « En général, diriez-vous que votre santé physique est : excellente? très bonne? bonne? passable? mauvaise? » On a également posé une question semblable pour mesurer l'*autoévaluation de l'état de santé mentale*.

Le *nombre de journées d'incapacité* a été mesuré en comptant le nombre de journées d'alitement et de journées de « réduction des activités » au cours des deux semaines précédant l'enquête. On a demandé aux répondants d'indiquer le nombre de jours où ils avaient gardé le lit en raison d'une maladie ou d'une blessure (y compris les nuits passées à l'hôpital) ainsi que le nombre de journées où ils avaient limité leurs activités normales à cause d'une maladie ou d'une blessure.

travail⁸ et le stress au travail⁹ et un mauvais état de santé. Par conséquent, dans la présente étude, il est particulièrement pertinent que les liens entre l'insatisfaction au travail et les perceptions d'un état de santé physique et mentale amoindri et l'augmentation du nombre de journées d'incapacité persistent dans les modèles multivariés qui tiennent compte de l'incidence du travail par quarts, du nombre d'heures de travail et du stress au travail, ainsi que d'autres variables confusionnelles possibles (tableau A). D'aucuns pensent que l'insatisfaction au travail est plus fortement liée à l'état de santé mentale et au bien-être d'un employé que toute autre caractéristique de l'emploi⁶, ce qui permet de souligner l'importance de comprendre quels sont les aspects du travail qui sous-tendent l'insatisfaction des travailleurs.

Margot Shields (Margot.Shields@statcan.ca; 613-951-4177) travaille à la Division de la statistique de la santé à Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T8.

Références

1. Y. Béland, J. Dufour et R. Gravel, « Sample design of the Canadian Mental Health Survey ». *Proceedings of the Survey Methods Section, 2001*, Vancouver, Société statistique du Canada, 2001, p. 93-98.
2. Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) : Santé mentale et bien-être – Cycle 1.2, disponible à : http://www.statcan.ca/francais/concepts/health/cycle1_2/content_f.htm, document consulté le 21 mars 2006.
3. J.N.K. Rao, C.F.J. Wu et K. Yue, « Quelques travaux récents sur les méthodes de rééchantillonnage applicables aux enquêtes complexes », *Techniques d'enquête*, 18(2), 1992, p. 225-234 (Statistique Canada, n° 12-001 au catalogue).
4. K.F. Rust et J.N.K. Rao, « Variance estimation for complex surveys using replication techniques », *Statistical Methods in Medical Research*, 5(3), 1996, p. 281-310.
5. D. Yeo, H. Mantel et T.P. Liu, « Bootstrap variance estimation for the National Population Health Survey », *Proceedings of the Annual Meeting of the American Statistical Association, Survey Research Methods Section, August 1999*, Baltimore, American Statistical Association, 1999.
6. E.B. Faragher, M. Cass et C.L. Cooper, « The relationship between job satisfaction and health: a meta-analysis », *Occupational Health and Medicine*, 62(2), 2005, p. 105-112.
7. M. Shields, « Travail par quarts et santé », *Rapports sur la santé*, 13(4), 2002, p. 11-36 (Statistique Canada, n° 82-003 au catalogue).
8. M. Shields, « Les longues heures de travail et la santé », *Rapports sur la santé*, 11(2), 1999, p. 37-55 (Statistique Canada, n° 82-003 au catalogue).
9. K. Wilkins et M.P. Beaudet, « Le stress au travail et la santé », *Rapports sur la santé*, 10(3), 1998, p. 49-66 (Statistique Canada, n° 82-003 au catalogue).

Tableau A

Rapports de cotes corrigés et coefficients de régression reliant la satisfaction au travail à certains résultats, population occupée de 18 à 75 ans, Canada, territoires non compris, 2002

	État de santé physique autoévalué comme passable ou mauvais		État de santé mentale autoévalué comme passable ou mauvais		Nombre de journées d'incapacité au cours des deux semaines précédant l'enquête	
	Rapport de cotes corrigé [‡]	Intervalle de confiance de 95 %	Rapport de cotes corrigé [‡]	Intervalle de confiance de 95 %	Coefficient de régression [‡]	Intervalle de confiance de 95 %
Satisfaction professionnelle						
Très satisfait [†]	1,0	...	1,0
Plutôt satisfait	1,3*	1,1 - 1,6	1,8*	1,5 - 2,2	0,05	-0,02 - 0,12
Pas trop satisfait	1,8*	1,4 - 2,4	3,1*	2,2 - 4,3	0,15	-0,02 - 0,33
Insatisfait	2,0*	1,3 - 2,9	5,5*	3,8 - 8,0	0,72*	0,17 - 1,27

[†] Catégorie de référence.

[‡] Tient compte de l'effet de l'âge, du sexe, de la profession, du nombre d'heures de travail, du travail par quart, du travail autonome, de l'autoévaluation du niveau de stress au travail, du revenu personnel, du niveau de scolarité, de la consommation abusive d'alcool calculée pour un mois et du faible soutien émotionnel.

* Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$).

... n'ayant pas lieu de figurer.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : Santé mentale et bien-être, 2002